

Après la grève des cotonniers maliens



François Gallier

Les revendications des producteurs, étranglés par la baisse de leurs revenus, ayant été partiellement entendues (Grain de sel 15), c'est la pluie qui n'a pas été au rendez-vous des semailles. Un point de notre correspondant sur les répercussions de cette crise, sur fond de baisse de production.

Après la levée du boycott de la culture cotonnière par la direction du SYCOV, Syndicat des cotonniers maliens, le 25 juin 2000, 60 % des agriculteurs de Mali-Sud ont décidé d'abandonner le coton au profit des céréales. Dans les régions de Bougouni, Sikasso et Fana, ceux qui avaient déjà semé ont été contraints par leurs camarades grévistes d'arracher les cotonniers à l'état de floraison capsulaison, pour les remplacer par du mil ou du maïs.

Ces quelques exemples permettent de se faire une idée de l'ampleur du problème, d'autant que faute de pluies, les plantations n'ont pas été suffisamment arrosées :

- Secteur de Kadiolo (région de Sikasso) prévisions 15 000 ha ; réalisation 16 ha,
- région de Bougouni : prévisions 80 000 ha ; réalisation 23 000 ha,
- région de Fana : prévisions 100 000 ha ; réalisation 12 000 ha.

La région de Koutiala (1^{ère} productrice de coton du Mali), qui ne s'était pas engagée dans le conflit, fournira donc à elle seule, plus de la moitié de la prochaine récolte estimée à 233 000 T (contre 520 000 tonnes en 1998-1999). Ce qui relèguera le Mali au 7^e ou 8^e rangs des producteurs africains, après qu'il en

ait occupé la deuxième place en 1999.

Les conséquences de cette contre-performance seront naturellement nombreuses, à commencer par un ralentissement des activités économiques. Ainsi, l'Huilerie Cotonnière du Mali (HUICOMA), ravitaillée en graines de coton par la *Compagnie malienne des textiles** manquera vraisemblablement de matières premières pour fonctionner à plein régime, à moins d'avoir des produits de substitution comme l'arachide et les amandes de karité. Ce qui ne semble pas évident car d'une part, les paysans maliens font peu d'arachide faute de preneurs et d'autre part, la pression sur les amandes de Karité est très importante pour la consommation des ménages en milieu rural.

« Le mouvement aura au moins servi à clarifier les rapports avec la CMDT »

Sur le plan social et de l'emploi, des rumeurs persistantes au niveau du ministère du Développement rural font état d'une prochaine réduction des salaires de 20 % pour les 2000 agents de la CMDT et du licenciement d'environ 300 personnes. Mais ceux-ci n'entendent pas se laisser faire et menacent de déclencher une grève à leur tour. « Nous ne sommes pas responsables de la déconfiture de la filière cotonnière », font remarquer les responsables syndicaux de l'entreprise. Si cette grève coïncidait avec la période de collecte, d'achat et d'égrenage du coton (fin octobre-mi-avril) elle compromettrait dangereusement l'avenir de la société dans sa forme actuelle.

On s'attend aussi à ce que les 3000 saisonniers (manœuvres, jeunes diplômés, mécaniciens, forgerons, soudeurs, chauffeurs) ne trouvent pas de travail cette année parce que certaines des dix-sept usines d'égrenage que compte le pays, n'auront même pas un kilo de coton à traiter ! Enfin, sur le plan judiciaire l'ancien PDG Drissa KEITA et ses principaux collaborateurs ont été envoyés en prison, suite aux conclusions de l'audit international réalisé à la CMDT.

Par ailleurs, alors que le chef de l'Etat avait fait d'importantes promesses aux

paysans pour les inciter à reprendre le travail, le gouvernement vient de procéder à une révision à la baisse du budget 2000-2001, qui prévoit un manque à gagner de 100 millions de francs CFA. Avec la réduction de la production cotonnière qui constitue la première ressource du pays, où trouvera-t-on les moyens de combler ce déficit prévisionnel et de satisfaire les revendications des producteurs ?

Mr Sinaly Kone, transporteur, ne cache pas son inquiétude : « Ce sont nos camions qui transportent les balles de coton des usines au port d'Abidjan. On vient de m'informer que je n'aurai pas de contrat de transport cette année à la CMDT. J'ai une petite entreprise de 7 camions remorques qui emploie 32 chefs de famille. Ils seront tous au chômage en attendant l'année prochaine. »

Quant aux producteurs de coton, ils ne seront pas épargnés par les conséquences de cette grève. Dramane MARIKO, planteur à Bougouni le reconnaît : « Nous savions dès le départ que nous allions avoir de graves problèmes financiers en fin de campagne. Mais c'est le prix à payer pour une nécessaire clarification des rapports avec la CMDT. Nous ne sommes pas des inconscients au point de créer des problèmes à notre pays ; mais nous n'accepterons plus de faire les frais de détournements qui servent à construire des villas de luxe à certains et à leur offrir des vacances aux Etats Unis. Un exemple : le coton est classé en 1^{er}, 2^e et 3^e choix. Le prix du 1^{er} choix est plus élevé que celui des 2^e et 3^e choix. Au moment du transport vers les usines, les trois catégories sont mises ensemble pêle-mêle dans le même camion. Nous ne pouvons pas comprendre cette façon de faire. Personne à la CMDT n'a pris la peine de nous l'expliquer. Le moment était venu de faire quelque chose pour que chacun sache qui vaut quoi. Nous savons ce qui se passe dans les pays voisins. Si la chute des prix est réellement liée au cours mondial, nous jouerons le jeu. » ■

Fadjigui Sinaba

* CMDT, qui a le monopole de la commercialisation du coton (voir GDS 15).